

CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 9 OCTOBRE 2014

Présents : M. CHERBLAND Henri, M. THOUIN Daniel, M. CLAUSTRE Pierre, Mme GIRARD Céline, Mme LOCQUET Pascale, M. REBOUX Alain, M. L'HOSPITAL Michel, M. MARCHARD Raphaël, M. LAGRANGE David, Mme TARDY Laëtitia, M. ROSSEEUW Dali.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Céline

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil en date du 10 septembre 2014 à l'unanimité.
Le Maire indique qu'une question à l'ordre du jour « droit de préemption » doit être rajoutée et demande l'accord des membres : approuvé.

1 - Délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice

Le Maire expose que la mairie a reçu une convocation devant le tribunal de conciliation de Prud'hommes et indique les raisons de cette convocation. Une déclaration à l'assurance a été effectuée et un avocat par l'AMF a déjà été contacté et se charge du dossier, il donne également le montant des honoraires et de remboursement d'assurance.

Mais il indique qu'il doit avoir une délégation pour représenter la commune devant le tribunal et que cette autorisation sera permanente toute la durée du mandat et pourra servir pour l'autre dossier en cours.

Les membres approuvent à l'unanimité cette délégation

2 - Fonds de concours de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

Le Maire explique qu'un fonds de concours est attribué chaque année par la CCVAI et qu'une délibération est nécessaire pour demander le versement sur un dossier d'investissement. Il indique qu'il nous reste à percevoir pour 2012-2013-2014 soit 9 780 € et qu'il était prévu pour les travaux de démolition de la maison.

Les membres approuvent à l'unanimité la demande de fonds de concours à la CCVAI pour ce dossier.

3 - Tarif salle des fêtes : nettoyage par entreprise

Le Maire explique qu'il a demandé un devis pour le nettoyage salle des fêtes. La société FOREZ NETTOYAGE propose ce service à 70 € TTC. Il a été convenu de laisser le choix aux utilisateurs de la salle.

Le règlement sera modifié pour prendre en compte cette modification.

4 - Décisions modificatives des budgets

Le Maire présente une décision modification de crédits supplémentaires en section de fonctionnement au budget commune suite à des dépassements de crédits (en dépenses : entretien bâtiments, indemnités élus, titres annulés et en recettes travaux en régie) pour un montant de 4 000 €.

Des explications sont demandées concernant les travaux en régie par le personnel communal au camping.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5 - Droit de préemption

Le Maire explique ce que représente le droit de préemption et les raisons de sa mise en place sur notre commune.

Les membres l'approuvent à l'unanimité.

6- Questions diverses

Camping : Pierre CLAUSTRE donne un compte rendu des travaux du camping et informe des versements de subvention. Le camping sera classé en 2 étoiles et le dossier pour label handicap tourisme a été réalisé et est en attente de l'audit. Il informe également des versements de subventions.

ASCISO : David LAGRANGE donne le compte rendu de la réunion : chauffage gratuit, cotisation en baisse et ils sont à la recherche de membres et un président.

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMMIERS, pour être affiché le 15 octobre à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire

M. CHERBLAND Henri